

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).  
le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

**Site :** [www.locoal-mendon.fr](http://www.locoal-mendon.fr)

**PERMANENCES**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**  
[jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr)

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,  
Culture, Associations, Communication, Sport**  
[gilles.thunet@locoal-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@locoal-mendon.fr)

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe  
Jeunesse, Affaires scolaires et social et  
C.C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)**  
[catherine.besnard@locoal-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@locoal-mendon.fr)

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe  
Relations Intercommunales**

[elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr)

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint  
Urbanisme, Travaux**

[nicolas.debethune@locoal-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@locoal-mendon.fr)

*Mardi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint  
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée  
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée  
aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14H à 16H*

*02 97 30 27 50*

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations  
municipales n° 100

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 MARS 2016**

2. 3. 4. Approbation des comptes administratifs  
2015 Budget Commune / Budget salle Emeraude /  
Budget Mouillages

Présentation du compte administratif de la salle Emeraude. Du montant réel de la subvention versée au budget salle, dépend le compte administratif de la commune. Si les travaux prévus à la salle sont réalisés, il faut que la section de fonctionnement du budget salle verse une subvention à la section d'investissement. Dans ce cas, la section de fonctionnement du budget commune doit verser une subvention du même montant à la section de fonctionnement du budget salle. Les travaux n'ayant pas débuté, cette opération comptable n'a pas été nécessaire dans sa totalité. Ainsi, au lieu des 248400€ de subvention prévue, seuls 96656.55€ ont été versés. De ce fait la subvention interne versée par le budget principal n'a été que de 96656.55€ au lieu de 248400€ soit un écart de 151743.45€ qui constitue une économie sur le budget de la commune.

Compte administratif des Mouillages : Aucune dépense d'équipement n'a été réalisée en 2015.

Compte administratif de la Commune : en section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement prévisionnelle était de 486000€. Elle ressort à 785000€ (+299000€). L'attention est attirée sur le fait que les frais généraux ont été maîtrisés mais que la masse salariale a augmenté. La hausse régulière est due à l'évolution des carrières des agents mais également aux nombreux arrêts maladie. Ce montant est donc à surveiller.

Approbation à l'unanimité des 3 comptes  
administratifs

5. 6. 7. Approbation des comptes de gestion 2015-  
Budget Commune - Budget salle Emeraude - Budget  
Mouillages

Les comptes de gestion 2015 de la Commune, de la  
salle Emeraude et des Mouillages sont rigoureusement  
identiques aux comptes administratifs.

Approbation à l'unanimité

8. Subventions aux associations et participations  
diverses 2016

La commission association a souhaité rencontrer  
quelques associations locales pour leur donner des  
conseils quant à la présentation de leur compte. Lors  
de l'étude des demandes de subvention des  
incohérences avaient été constatées. Les critères  
d'attribution des subventions restent inchangés :

- Forfait de 240€ pour les associations de – de 50  
adhérents ;
- Forfait de 315€ pour les associations de + de 50  
adhérents ;
- 15€ supplémentaires par jeune de – de 20 ans.

En application de ces critères, le montant total des  
subventions aux associations locales pour 2016 est de  
13150 € (12895€ en 2015).

Pour les associations extérieures, le principe retenu est  
que le montant a été maintenu pour celles qui ont  
obtenu une subvention l'an dernier et qui ont  
redemandé en 2016. Les nouvelles demandes ont été  
examinées au cas par cas. Le montant total est de  
1110€ (1120€ en 2015)

Concernant les participations diverses, les sommes  
attribuées sont identiques à celles de 2015. Deux  
demandes particulières ont été reçues :

- L'Hermine Football, dans le cadre de son 70<sup>ème</sup>  
anniversaire, demande une subvention de 2000€. La  
commission association a proposé 1000€ et la  
mise à disposition gratuite du matériel. La  
commission souhaite également que cette  
manifestation soit ouverte à la toute la population ;
- Le Bagad demande, dans le cadre la Redadeg, une  
subvention de 5000€. Le Maire précise qu'il avait  
été décidé qu'une enveloppe de 5000€ était votée  
pour subventionner un projet monté par une  
association et qui présenterait une animation  
particulière pour la commune. C'est le cas de la  
Redadeg. Il indique également que le personnel, le  
matériel et la salle seront mis gratuitement à  
disposition pour cette manifestation. L'investissement  
total de la commune pour ce projet sera de 10000€.

Vote à l'unanimité

9. Subvention à l'association Dasson An Awel

La subvention versée en 2015 soit 2000€ est  
reconduite.

Vote à l'unanimité.

10. Subvention aux écoles

La commission jeunesse propose de reconduire les  
montants de 2015. La seule différence est qu'il n'y  
aura plus de friandises distribuées à Noël et que la  
somme de 200€ est réinjectée dans le montant prévu  
pour le spectacle de Noël.

Vote à l'unanimité.

11. Convention avec l'école privée Notre-Dame-Des-  
Fleurs

Un enfant de primaire de l'école Hugues Auffray  
coûte 332€ (288€ en 2015) et un enfant de maternelle  
1160€ au lieu de 1068€ en 2014.

Le montant de la convention pour 2016 augmente  
donc et passe de 119220€ en 2015 à 128496€ pour  
cette année.

Vote à l'unanimité.

12. Subvention 2016 à l'école Hugues Auffray pour la  
classe de neige

La Directrice de l'école Hugues Auffray sollicite le  
Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention  
afin de financer la classe de neige pour 53 élèves.  
L'école Hugues Auffray et l'école Notre Dame des  
Fleurs organisent alternativement cette classe de neige  
un an sur deux et chaque école est subventionnée du  
même montant. La somme proposée est de 22€ par  
élève.

Vote à l'unanimité.

13. Admissions en non-valeur

Des factures relatives au CLSH et datant de 2013  
restent impayées pour un montant total de 10,64€.

Vote à l'unanimité pour admettre en non-valeur la  
somme de 10,64€.

14. Règlement intérieur et tarifs de l'Espace Jeune

Approbation à la majorité du règlement intérieur de  
l'espace jeune qui est ouvert depuis le 9 mars pour les  
jeunes de 11 à 17 ans. Il s'agit d'un lieu où des actions  
pourront se dérouler et dont le contenu pourra évoluer  
en fonction de l'âge et du nombre de participants. Une  
adhésion de 20€ est proposée mais la question se pose  
pour les familles dans lesquelles plusieurs enfants  
seraient intéressés. La question est posée au conseil

municipal et la majorité se prononce pour rester à 20€ comme indiqué dans le règlement intérieur.

#### 15. Fixation du tarif du spectacle Méliscènes

Le spectacle a eu lieu le 24 mars et le tarif de 6€ a été voté à l'unanimité.

#### 16. AQTA-Approbation des rapports des Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC)

Suite aux choix d'AQTA quant aux compétences facultatives conservées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des compensations sont versées aux communes récupérant les compétences jusque-là assurées par la communauté de communes. Pour Locoal-Mendon, les compétences « personnes âgées » et culture sont concernées.

Approbation à l'unanimité des rapports de de la CLETC

#### 17. Vœu pour la prise en compte des attentes des Collectivités Locales en matière d'urbanisme et de logement

L'ensemble des communes dont le PLU est en cours d'élaboration sont concernées. Ce n'est pas le PLU qui crée les problèmes, il met simplement en avant les problèmes résultant de la loi Littoral qui date de 1986. La question essentielle est la définition des termes utilisés car la loi étant très vague, ce sont les juges qui ont assuré ces définitions. Le vœu demande une définition législative des termes utilisés par la loi Littoral.

Le Maire rappelle enfin que le PLU doit être conforme à la réglementation mais que l'ensemble du Conseil Municipal a conscience des difficultés pour la population de l'application de la loi littoral.

Par vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le vœu pour la prise en compte des attentes des Collectivités Locales en matière d'urbanisme et de logement.

#### 18. Vœu pour le maintien de la trésorerie à Etel

Par voie de presse, la commune a appris qu'au 31 décembre 2016, la trésorerie d'Etel allait fermer, obligeant les habitants de Belz, Erdeven, Etel, Locoal-Mendon et Ploemel à se rendre à Auray ou Carnac. Sur la demande du tiers des membres du Conseil Municipal, le vote a lieu à bulletins secrets.

Par vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal (18 Oui, 1 Non, 3 Blancs) exprime son souhait de maintenir ce service public à Etel afin de permettre à la population des communes concernées de bénéficier d'un service de proximité et local.

#### 19. Vœu pour le soutien aux agriculteurs et agricultrices morbihannais

Le vœu est proposé par l'association des maires du Morbihan. Les élus demandent à ce que la proposition soit modifiée. En effet le conseil municipal souhaite soutenir les agriculteurs et agricultrices mais ne cautionne pas certaines actions qui ont pu être menées. Par vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal (22 Oui) exprime son soutien aux agriculteurs et agricultrices morbihannais face aux difficultés rencontrées.

Karine Bellec remarque que, depuis la loi Notre, le Département ne peut plus subventionner l'agriculture. Cette compétence est passée à la Région.

#### 20. Questions diverses

Le 27 mai est la journée nationale de la Résistance. L'ANACR demande à ce qu'une publication soit faite dans le bulletin municipal et souhaite organiser dans ce cadre une manifestation sur la commune.

*Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2016

#### 1. Acquisitions inférieures à 500€

Il s'agit des acquisitions de faibles montants ayant une longue durée de vie et qu'il est souhaitable de porter en section d'investissement du budget. (Ex : grilles d'exposition, abribus, débroussailleuse...)

Vote à l'unanimité

#### 2. Budget commune - Affectation de résultat

L'excédent de fonctionnement 2015 est de 785 766,10€. Depuis plusieurs années, 50000€ étaient reportés en fonctionnement. Or, cette année, compte tenu des travaux à prévoir à la salle Emeraude, il est proposé de reporter en section d'investissement 585766.10€ et 200000€ en section de fonctionnement. L'excédent de la section d'investissement est de 775 115,85€. Il est proposé de reporter la totalité en section d'investissement.

Vote à l'unanimité

### 3. Budget Salle Emeraude - Affectation de résultat

La section de fonctionnement présente un excédent de 12 407,66 € et la section d'investissement un déficit du même montant. Il est proposé de reporter ces résultats au budget 2016 de la salle tels quels.

Vote à l'unanimité

### 4. Vote des taux d'imposition

Les taux n'ont pas été augmentés depuis quelques années :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

Vote à l'unanimité pour la reconduction des taux.

### 5. Budget primitif 2016

Concernant le budget de la salle Emeraude, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe à 325000€ à cause des travaux prévus.

Pour le budget Mouillage, des dépenses auront lieu cette année.

Enfin, concernant le budget de la Commune, l'augmentation de la masse salariale est due à l'évolution de carrière des agents, les arrêts maladie et leur remplacement, ainsi qu'à des choix politiques. Il faut surveiller cette évolution. L'augmentation des charges de gestion courante s'explique par la hausse de la subvention d'équilibre à la salle Emeraude. Les recettes de fonctionnement sont impactées par la baisse des dotations (- 35000€). La capacité d'autofinancement prévue pour 2016 est donc de 318000€. Elle est donc en baisse par rapport à 2015 ce qui implique qu'il faudra être vigilant.

Concernant l'investissement, la majorité des dépenses sont des reports de 2015. La création d'un espace intergénérationnel est prévue pour un montant de 242000€. Deux sites sont possibles : près des écoles ou à la Pierre Bleue et, suivant l'endroit, la construction sera financée soit par la commune, soit par le CCAS. Ainsi, si l'ensemble des travaux prévus sont réalisés, il faudra que la commune emprunte 24000€ pour pouvoir équilibrer son budget.

Vote à l'unanimité

### 6. Tarifs séjour 8-10 ans

Cette année, la commune va organiser un séjour pour les 8-10 ans à l'Etang de la Forêt. Il est proposé de fixer le tarif à 120€ pour les enfants de Locoal-Mendon et à 150€ pour les extérieurs.

Vote à l'unanimité

### 7. Tarifs fête de la musique

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de 2015 :

- Galette saucisse : 2,50€
- Crêpe : 1€
- Bouteille de cidre : 4€
- Verre de cidre : 1€
- Boissons non alcoolisées : 1€

Vote à l'unanimité

### 8. Redadeg – Achat de Kilomètres

La Redadeg arrive le 7 mai à la Salle Emeraude. Huit kilomètres sont parcourus et ils sont déjà réservés par la commune. Il faut maintenant déterminer le nombre de kilomètres que la commune va acheter.

Vote à l'unanimité pour l'acquisition de 5 kms dans le cadre de la Redadeg 2016.

### 9. Diagnostic des églises – Plan de financement

L'étude relative à l'église Saint-Pierre de Mendon (15250€ H.T.) peut être subventionnée par la DRAC et le Conseil Départemental car elle est inscrite au titre des monuments historiques. L'église Saint-Goal de Locoal étant non inscrite, son étude (13775€ H.T.) ne peut être subventionnée que par le Conseil Départemental

Vote à l'unanimité

### 10. Bilan de la concertation et arrêt du PLU

#### 1- Bilan de la concertation :

Les modalités de la concertation décidées le 30 juin 2014 ainsi que les mesures mises en place sont rappelées :

- L'organisation de 3 réunions publiques à l'issue desquelles la présentation et un registre étaient à disposition de la population en mairie :

- 9 janvier 2015 sur la définition d'un PLU, le cadre réglementaire, les conséquences de ce cadre réglementaire, le diagnostic et les enjeux pour le PLU de la commune;

- 25 septembre 2015 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

- 17 décembre 2015 sur la présentation du projet de PLU avec la traduction des objectifs dans les règlements écrit et graphique ;

- Une information menée via le site internet de la commune et via l'Immédiat. Création d'une page Facebook « PLU de Locoal-Mendon » afin de permettre à toutes les personnes intéressées de réagir et de débattre entre-elles ;

- Mise en place mi-janvier dans les locaux de la mairie d'une exposition présentant les enjeux du Plan Local d'Urbanisme, les règlements graphique et écrit. Un registre permettant à chacun de réagir est à disposition ;

- Mise à disposition de la population, pour mise à jour, de l'inventaire du patrimoine bâti pouvant changer de destination ;

- Organisation de deux ateliers participatifs ouverts sur inscription à 30 habitants de la commune représentatifs de l'ensemble de la population :

- 24 mars 2015 : **Atelier 1** « Vivre ensemble à Loical-Mendon » : Identité des bourgs et villages ; Diversité des formes urbaines et architecturales.

- 31 mars 2015 : **Atelier 2** « Dans la peau d'un urbaniste » ; stratégie de développement des bourgs et village (densification, extension, déplacement, équipement)

- Les permanences de l'Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux et du Maire ;

Le bilan de cette concertation a fait apparaître :

- Des interrogations et des craintes sur l'application des lois Littoral et Alur sur la constructibilité des terrains ;

- Le souhait de protéger le patrimoine naturel et bâti de la commune ;

- Prise en compte dans la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable du travail réalisé lors des 2 ateliers participatifs ;

- Prise en compte des demandes d'ajout dans l'inventaire patrimoine bâti pouvant changer de destination ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, tire le bilan de la concertation tel qu'il est exposé ci-dessus.

## 2- Arrêt du projet de PLU :

Le document de présentation et le PLU arrêté sont disponibles en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Arrêt à la majorité (1 abstention) du projet de Plan Local d'Urbanisme afin de le soumettre à enquête publique.

### 11. Arrêt du schéma d'assainissement des eaux pluviales

Cette étude a débuté avant le PLU. Elle a permis de répertorier l'ensemble des exutoires concernant les eaux pluviales (regards, tuyaux, bassins), faire le diagnostic des différents secteurs et préconiser des mesures pour régler certains problèmes (taille des

tuyaux, prise en compte dans le règlement du PLU de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, mise en place de 2 bassins de rétention des eaux de pluie)

Arrêt à l'unanimité du schéma d'assainissement des eaux pluviales.

*Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.*

## INFORMATIONS DIVERSES

### Parking de la mairie

Les travaux d'aménagement des abords de la mairie débuteront le **9 mai**. Le parking sera inutilisable à partir de cette date.

### Prochaine permanence de broyages de végétaux : Samedi 16 avril 2016, de 9H à 12H, aux Ateliers des Services Techniques

- les particuliers apportent leurs déchets verts et repartent avec le broyat obtenu; le broyage est assuré par le responsable des Services Techniques suivant le même principe que les permanences précédentes (novembre, janvier, mars);

- l'horaire est élargi de 9H à 12H;

- un seul chargement est accepté à la fois (les particuliers peuvent envisager de broyer plusieurs chargements mais font de nouveau le tour pour chaque passage), pour ne pas créer d'embouteillage...;

- les branchages ne doivent pas être coupés à moins de 50 cm : une plus grande longueur est nécessaire pour que le broyeur fonctionne correctement;

- les déchets verts doivent être suffisamment séchés, notamment les résineux (3 à 4 mois pour du thuya, du cyprès, du sapin...), enlever au maximum les feuilles sur les feuillus (les feuilles et les brindilles peuvent être broyées sur place, dans le jardin, avec l'aide d'une simple tondeuse).

### Quelques avantages du broyage :

- Le paillage avec le broyat obtenu restituera au fil du temps les éléments nutritifs contenus dans les déchets aux pieds des plantes ornementales qui seront ainsi fertilisées.

- Ce paillis protégera la terre des fortes pluies qui entraînent la formation d'une croûte dure en surface (asphyxiante pour les racines) si la terre est laissée nue.

- Un peu plus tard dans la saison, le paillis réduira l'évaporation de l'eau lors des chaudes journées estivales.

- Il constitue un bon moyen d'éviter les opérations de désherbage s'il est étalé en couche assez épaisse.

### Troc vert

Il fait encore un peu frisquet certains jours mais on sent bien, on voit bien aux bourgeons qui gonflent, aux premières fleurs qui sortent que le printemps arrive et avec lui cette envie irrésistible de passer plus de temps au jardin à semer, repiquer, planter et pourquoi pas échanger.

**Le TROC VERT du 30 avril (de 9H à 13H)** prochain viendra vite.

Dès à présent pensons-y, préparons nous, semons... pour que ce moment d'échange soit passionnant, joyeux et convivial.

N'hésitez pas à vous signaler si vous avez le projet de présenter vos végétaux à échanger et combien de place avez-vous besoin pour que nous puissions prévoir les tables nécessaires avec la mairie.

En attendant, belle énergie et beaucoup de plaisir à vous pour ces préparatifs et si des questions se posent, vous pouvez les adresser à Jeanne Winkler [winklerjeanne@laposte.net](mailto:winklerjeanne@laposte.net), Hélène Cochet [helene\\_cochet@yahoo.fr](mailto:helene_cochet@yahoo.fr)

### Fête de Musique

La fête de la musique aura lieu dans le bourg **vendredi 17 juin**. Les musiciens et artistes amateurs, débutants ou confirmés qui souhaitent se produire en public sont invités à se faire connaître auprès de Jean-Pierre BAYON au 0632710592

### CCAS

Depuis le 11 février, sous l'impulsion du CCAS, les ateliers pour les personnes un peu plus seules sur la commune ont démarré. Les services médicaux nous signalent ces personnes, nous les contactons et allons les chercher. Ces ateliers se déroulent dans un premier temps dans une maison du lotissement de la Pierre Bleue. Une fois par mois l'animateur (personnel qualifié) met en place et propose des activités simples (confectionner des gâteaux, jeux de cartes, discussions et chansons, petites ballades) qui n'ont pour but que de recréer du lien et changer un peu le quotidien. Ces activités sont gratuites, les frais sont pris en charge par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale de Locoal-Mendon). Parallèlement, dans la même maison, le service jeunesse a souhaité développer les activités dédiées à nos adolescents : Conseil Municipal des Jeunes, activités plus spécifiques encadrées par le personnel jeunesse. Ces actions ne demandant qu'à se développer, le CCAS réfléchit à la construction d'un bâtiment pour mutualiser tous ces projets et édifier un lieu inter-générationnel de la petite enfance aux aînés.

### Yvan Le BOLLOCH / BREIZH TOUR #2

« Faut pas rester la », one-man show musical, mélange de sketches savoureux et de rythmes entraînants va séduire les amateurs d'humour, de fiesta et de musique. Tous les ingrédients sont réunis pour vous faire passer un excellent moment en Gitanie !

**Samedi 21 Mai à la Salle Emeraude**

Toutes les infos sur : [www.yvanlebolloch.net](http://www.yvanlebolloch.net)

### Permanence Conseil Départemental

Karine BELLEC, conseillère départementale sur le canton de Quiberon assure une permanence à la mairie le **2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00**. Sauf en avril, ce sera le troisième samedi, soit le 16/04. Les rendez-vous se prennent auprès du Conseil Départemental au 02 97 54 83 92.

### Le Tour de Bretagne Cycliste 50<sup>e</sup> édition

Les 25 et 26 avril prochains, cet événement régional sportif majeur traversera notre territoire du sud au nord et d'Ouest en Est, par les communes de Quiberon, St-Pierre Quiberon, Plouharnel, Carnac, La Trinité/Mer, Ploemel, Locoal-Mendon, Brec'h, Pluvigner, Plumergat, Camors, Landévant, Belz, Landaul et Ste-Anne d'Auray.

### Ne jetez plus ! Donnez !

**Depuis le 1er janvier 2015, 7.2 tonnes de textile ont été collectées sur la commune. Soit 2.20 kg/habitant.**

Des emplois grâce aux dons ! Créée en 2005 à Pontivy, Retritex, membre d'Emmaüs collecte, trie et valorise les chaussures, le linge de maison, la maroquinerie et les vêtements que vous déposez dans les conteneurs. Quand vous avez mis vos sacs dans les conteneurs, ceux-ci sont collectés à la main par Retritex. Ils sont ensuite acheminés à Pontivy, au centre de tri textile, pour être triés, puis revendus (6%), recyclés (40%), envoyés à l'export (50%), ou en CSR (combustion solide de récupération)(4%).

[Christine de La Motte, chargée de communication chez Retritex à Pontivy a répondu à deux questions sur cette filière :](#)

### Usés ou déchirés, vous êtes sûre ?

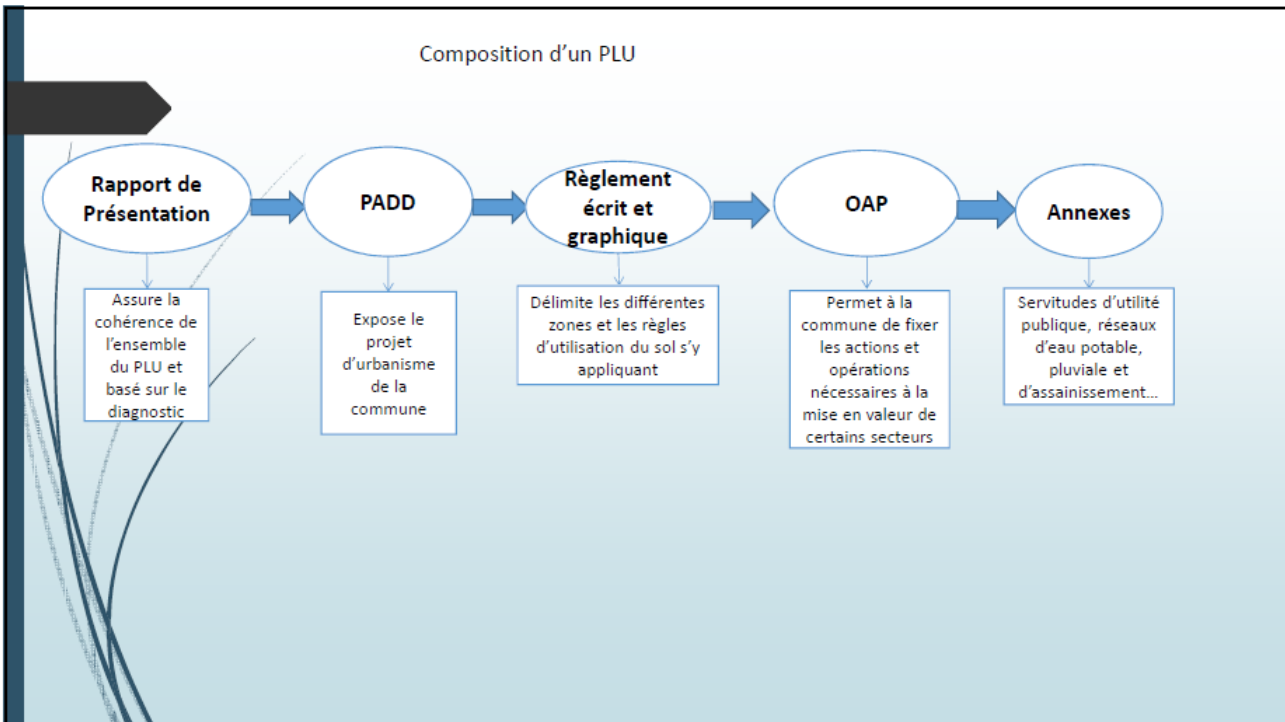
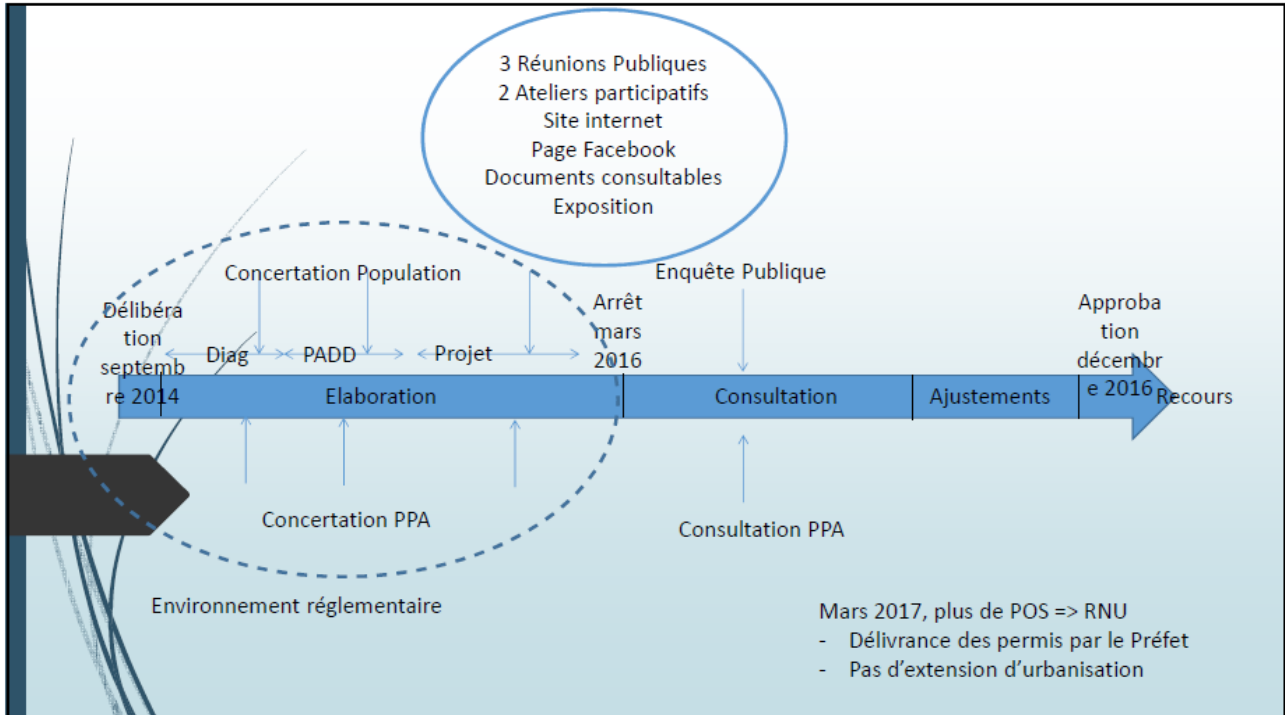
En effet même les textiles en mauvais état peuvent être déposés, ils seront ensuite recyclés et transformés en Métisse, un isolant pour le bâtiment ou l'industrie automobile.

### Mais pourquoi tout mettre en sacs fermés ?

Lorsque l'on met des textiles, ou du linge de maison en vrac dans le conteneur textile, ils prennent l'humidité et moisissent, ce qui rend difficile la collecte et impossible leurs revente ou leurs recyclage...

## PLAN LOCAL D'URBANISME

« Lors de sa séance du 21 mars, le Conseil Municipal a arrêté le Plan Local d'Urbanisme. Le projet est donc maintenant finalisé et il sera soumis à enquête publique début juillet. Le document est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture. »



## REUNIONS DE CONCERTATION :

# MISE EN PLACE DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS LE LONG DU LITTORAL (SPPL) SUR LA COMMUNE DE LOCOAL-MENDON

La SPPL, définie par la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976, a pour but de garantir au plus grand nombre de personnes l'accès aux plages et aux sites riverains de la mer. Il s'agit de donner aux habitants la possibilité de cheminer librement le long des côtes avec facilité, de jouir des paysages naturels et de disposer pour leurs loisirs de cet équipement aussi simple qu'utile tant à la population locale qu'aux gens de passage.

Une bande de 3 mètres de largeur est ainsi établie sur les propriétés privées riveraines du Domaine Public Maritime (DPM) et calculée à compter de la limite de ce Domaine.

**En 2015, une étude a été lancée afin de pouvoir assurer la liaison entre les communes de Belz et Locoyal-Mendon en instaurant la SPPL. Sur la base de critères foncier, écologique et paysager des variantes d'itinéraire ont été proposées au cours de plusieurs comités de pilotage.**

**Début 2016, il est proposé une phase de concertation via deux réunions sur le terrain destinées en priorité aux propriétaires et exploitants concernés.**

Secteur sud de la commune :

**MARDI 19  
AVRIL**



Secteur nord de la commune :

**MERCREDI  
20 AVRIL**



**Rendez-vous 8h30 sur le parking de la mairie**



La DDTM du Morbihan est l'autorité administrative chargée de la mise en œuvre de la Servitude de Passage pour Piétons sur le Littoral.

Le Conseil Départemental intervient au titre de sa compétence pour la mise en œuvre du PDIPR.